

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 19  
présents : 13  
votants : 18

L'an deux mil vingt deux  
le douze décembre à dix-neuf heures trente,  
le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie,  
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2022.

**PRESENTS** : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme CHAVASSE Danielle, M RIGOUDY Daniel.

**ABSENTS EXCUSES** : M. LEICHER Jean-Luc (pouvoir à Mme RUCHON), M. GROS Gérémy (pouvoir à M. ORENGIA), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir à Mme CHAVASSE), Mme BIEUVELET Laetitia (pouvoir à M. BOITON), M. LEFAIVRE Pierre-Gilles (pouvoir à M. LAROSE).

**ABSENT** : M. PEYRE Bernard.

**Secrétaire** : Mme TONOLI Eliane.

**DELIBERATION N° 2022 – 58**

**OBJET : RENOVATION THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE FINANCEURS PUBLICS**

Madame la Maire rappelle le résultat de l'audit énergétique réalisé dans le groupe scolaire.

Au vu des actions proposées par le bureau Epco Energies pour améliorer les performances énergétiques et environnementales, il est donc nécessaire d'engager les travaux suivants :

- Remplacement des menuiseries,
- Arrêt de la ventilation existante hors occupation,
- Ventilation double flux régulée,
- Eclairage LED,
- Mise en place pompe à chaleur air/eau en complément de la chaudière gaz existante.

A ce stade, le scénario retenu présente un budget estimatif (maîtrise d'œuvre et travaux) qui s'élève à 513 540 € HT.

Le plan de financement établi est le suivant :

<b>Montant prévisionnel des dépenses</b>	<b>513 540 € HT</b>
Travaux	458 515 €
Maîtrise d'œuvre	55 025 €
<b>Financeurs</b>	<b>513 540 €</b>
Etat (DETR) 20 %	102 708 €
Département 30 %	154 062 €
Région (Contrat bonus ruralité 25 % / 250 000 €)	62 500 €
Autofinancement par la Commune	194 270 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la réalisation de ces travaux et approuve les modalités de financement,
- autorise Madame la Maire à solliciter l'aide de l'Etat (au titre de la DETR et/ou DSIL, ou autre dispositif), du Département, de la Région et de tout autre financeur public pour la réalisation de ce projet.
- autorise Madame la Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,

En mairie, le 13 décembre 2022.

Mme la Maire,  
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 15/12/2022  
- après télétransmission électronique le 15/12/2022  
- et mise en ligne sur le site de la Commune le 15/12/2022